

14ème législature

Question N° : 26843	De M. Jean-Pierre Allossery (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité des territoires et logement		Ministère attributaire > Égalité des territoires et logement
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > comité interministériel de la jeunesse. programme d'actions.
Question publiée au JO le : 21/05/2013 Réponse publiée au JO le : 17/12/2013 page : 13285 Date de signalement : 19/11/2013 Date de renouvellement : 05/11/2013		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance" qu'elle a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

La mesure 13 du plan d'action pour la jeunesse vise à améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance. A ce titre, la mesure principale est le développement des capacités d'hébergement pour ce public, par la mobilisation des financements du programme d'investissement d'avenir (PIA). Une enveloppe de 200 M€ est ainsi dédiée au développement de solutions d'hébergement pour les jeunes en formation en alternance, par un appel à projets lancé en 2011 et qui sera clos au 31 décembre 2014. L'objectif est de financer environ 10 000 places, dans des centres de formation proposant des solutions internes d'hébergement, mais aussi dans des résidences sociales ou des résidences pour étudiants. Sur ce volet logement, 49 projets ont été retenus à ce jour pour un financement total d'environ 114 M€ et plus de 5 000 places créées, le dernier comité de sélection ayant eu lieu le 18 septembre 2013.